

Glyphosate

Berne n'interdit pas le Roundup malgré les craintes pour la santé

Une agence de l'OMS considère le célèbre désherbant comme probablement cancérigène. Le Conseil fédéral appelle au calme

Caroline Zuercher

Il élimine les plantes sur lesquelles il est appliqué sans demander d'effort. Mais aujourd'hui, le glyphosate, commercialisé notamment sous la marque Roundup, est au cœur d'une polémique. A fin mars, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), une agence de l'Organisation mondiale de la santé, l'a classé parmi les «cancérogènes probables», provoquant la colère de Monsanto, qui exige que la transparence soit faite sur la manière dont l'étude du CIRC a été menée.

Mais la bombe Roundup était lancée. Les interventions se multiplient pour l'interdire. La France a annoncé la fin de sa vente en libre-service dès 2016. En Suisse, ces dernières semaines, une série d'interventions ont été déposées par les socialistes et les Verts, qui se demandent si «l'Administration ne tient pas davantage compte des intérêts de l'industrie agrochimique que de la sécurité de la population». Greenpeace, les Médecins en faveur de l'environnement et la Fédération romande des consommateurs ont lancé à la mi-mai une pétition exigeant une interdiction.

Commercialisé depuis 1975 par Monsanto, le glyphosate est aujourd'hui le désherbant le plus utilisé au monde. En Suisse, il se trouve dans plus de 70 produits. Il est autorisé, mais ne peut être employé sur les surfaces imperméables afin d'éviter le ruissellement. Faut-il aller plus loin et l'interdire? Dans un avis rendu vendredi, le Conseil fédéral estime que cela n'est pas nécessaire.

Conforme aux normes

Selon lui, le glyphosate répond aux exigences de protection de l'environnement et n'est classé dans les substances cancérigènes ni en Suisse ni en Europe. «Il a été évalué plusieurs fois au cours des dernières années par différentes autorités et par des comités d'experts nationaux et internationaux», détaille l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Et d'ajouter que le CIRC ne disposait pas de nouvelles études



A Genève, José préfère jardiner bio. «Comme ça, on sait ce qu'on mange!» s'exclame-t-il.

«C'est du glyphosate?»

«Les agriculteurs ne peuvent pas utiliser le glyphosate sans formation, mais ce n'est pas le cas des particuliers», note Jacques Bourgeois, conseiller national (PLR/FR) et directeur de l'Union suisse des paysans. Comment les privés manient-ils les herbicides? «Rien que dans les villes, leur usage est important. On en retrouve dans nos rivières et nos lacs», regrette Jean-Pierre Pralong, responsable du secrétariat romand de la fondation pour la pratique environnementale Pusch. Selon lui, les particuliers sont toujours plus sensibles à ces questions. Mais, trop souvent, ils connaissent mal les traitements, en emploient trop ou les manient sans protection.

Aux jardins familiaux de Villars, à Genève, deux femmes expliquent avoir renoncé au glyphosate, qu'elles utilisaient notamment pour éliminer des ronces sur un chemin. «J'ai entendu que cela pouvait poser problème, raconte l'une d'elles. Maintenant, j'emploie de l'eau chaude... Et de l'huile de coude.» Ici, on préfère le bio. «Comme ça, on sait ce qu'on mange!» s'exclame José. «On récolte ce qui pousse, c'est tout», renchérit Jean-Jacques.

Quelques plates-bandes plus loin, un jardinier tient le même

discours. Mais lorsqu'on lui demande comment il élimine les mauvaises herbes entre les dalles, il sort un spray. «C'est du glyphosate? Je ne savais pas! Je l'utilise de façon exceptionnelle, et pas dans le jardin même. J'ai essayé de mettre des cailloux,



Le glyphosate est le composant de différents produits vendus en Suisse, dont le Roundup.

cela ne marche pas. J'ai vu des personnes brûler les mauvaises herbes, mais ils vident des bonbonnes de gaz sans réussir à éliminer les racines.»

La Fédération genevoise des jardins familiaux précise sur son site Internet que les herbicides sont interdits dans les jardins. A Lausanne, l'association des jardins familiaux les déconseille «vivement». Selon son président, Jean-Marie Brodard, les produits phytosanitaires sont «beaucoup trop» consommés. «Nous avons dû intervenir certaines années, car des produits coulaient dans des jardins voisins. Nous essayons de sensibiliser les gens... Mais on ne peut pas changer les habitudes d'un coup de baguette magique.» C.Z.

pour le déclasser. «Nous attendons la publication du rapport complet pour savoir comment il arrive à ces conclusions», précise Olivier Félix, responsable du secteur protection durable des végétaux.

300 tonnes par année

Trois cents tonnes de glyphosate ont été vendues dans notre pays en 2013. Par mesure de précaution, Coop et Migros l'ont retiré de leurs rayons en mai. Les habitudes sont-elles en train de changer? Dans l'agriculture, l'herbicide est employé dans des procédés culturaux sans labour (qui préservent le sol), pour lutter contre des mauvaises herbes particulières comme le chiendent ou encore sous les lignes de vigne.

«On ne peut pas comparer notre utilisation à celle de pays où les OGM sont autorisés», plaide le conseiller national Guy Parmelin (UDC/VD), également viticulteur. La majorité des semences transgéniques tolèrent en effet le glyphosate, ce qui permet de pulvériser les cultures. En Suisse, tant les OGM que l'usage du glyphosate peu de temps avant la récolte sont interdits.

Espaces verts prudents

Les CFF en consomment environ 2 tonnes par an pour traiter quelque 3000 kilomètres le long des voies. «Nous le faisons avec le plus de retenue possible, là où c'est nécessaire pour des questions de sécurité», précise le porte-parole Jean-Philippe Schmidt. Le but est d'éviter que la végétation pousse devant des feux de circulation ou des indications de sécurité, mais l'entreprise cherche des alternatives.

Les responsables des espaces verts adoptent le même ton. La Ville de Lausanne, qui n'en utilise plus guère, a prévu de renoncer dès 2016 à tout emploi dans les parcs, les cimetières et à l'établissement horticole. Genève annonce une consommation de quelques litres par année. Si les mauvaises herbes sont enlevées mécaniquement, la renouée du Japon résiste à cet arrachage. «C'est une plante invasive et, selon les directives cantonales, nous devons tout mettre en œuvre pour la combattre, conclut Cédric Waelti, porte-parole du Département de l'environnement urbain et de la sécurité. Mais nous faisons des recherches pour y arriver avec des méthodes naturelles. Nous nous attendons aussi à ce que, tôt ou tard, le glyphosate soit interdit.»

Grillons et sauterelles bientôt dans nos assiettes?

La vente de ces insectes au rayon alimentaire pourrait être autorisée dès 2016. La proposition est en consultation

Les grillons et les sauterelles pourront peut-être être vendus au rayon alimentaire en toute légalité en Suisse à partir de l'année prochaine. L'idée est en consultation avec le paquet d'ordonnances d'application de la loi sur les denrées alimentaires. Les milieux intéressés peuvent se prononcer jusqu'à fin octobre.

En tout, 27 ordonnances ont été remaniées et corrigées afin d'accompagner la révision de la loi sur les denrées alimentaires mise sous toit par les Chambres fédérales en juin 2014. La perle de ce régime annoncé hier par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV): la commercialisation de trois espèces d'insectes.

Il s'agit de la larve du ténébrion meunier, soit le ver de farine, du grillon domestique et du criquet migrateur. L'OSAV s'est limité pour l'heure aux trois espèces les plus connues parmi les amateurs d'insectes. Leur consommation a déjà été autorisée dans le cadre d'essais à petite échelle, comme pour la Nuit des musées ou lors d'un apéritif dans la salle des pas perdus du Conseil national, a précisé Michael Beer, chef de la Division denrées alimentaires à l'OSAV. Pour l'heure, il n'est pas prévu d'étendre le menu. Il faut songer aux conditions d'élevage des insectes à grande échelle, ainsi qu'aux règles d'hygiène et de sécurité, d'après Michael Beer. Sans compter un risque d'allergie de la population aux protéines des insectes.

Larves et criquets mis à part, la réforme crée un changement de paradigme, a expliqué le directeur de l'OSAV, Hans Wyss. Aujourd'hui, les denrées alimentaires qui ne sont pas explicitement spécifiées dans la législation sont interdites. A l'avenir, ce sera le contraire. Tout ce qui est jugé sûr sera autorisé. A la barbe des tenants de la suppression du principe du Cassis de Dijon pour les aliments, la révision représente une étape supplémentaire dans la levée des obstacles aux échanges avec l'Union européenne.

Impossible pour l'heure de dire combien de nouvelles denrées alimentaires seront commercialisées. Mais pour le producteur qui respecte la législation, il ne sera plus nécessaire d'attendre six mois une autorisation de mise en vente. La commercialisation sera immédiatement possible. **ATS**

CFF Un incendie en gare de Lausanne perturbe le trafic

Un incendie en milieu de journée, hier, dans les niveaux inférieurs du poste directeur de la gare de Lausanne, a créé des perturbations du trafic ferroviaire en Suisse romande. Le feu s'est déclaré dans les installations de chauffage et a entraîné l'évacuation du bâtiment. Il n'y a pas eu de blessés et les dégâts ne sont pas importants, a souligné Jean-Philippe Schmidt, porte-parole des CFF. Mais le trafic ferroviaire a été interrompu à la gare de Lausanne. Il a pu reprendre progressivement vers 15 h 10. **ATS**

Marché gris Le Conseil fédéral renvoie la balle aux festivals

Après le coup de gueule de Daniel Rossellat contre le marché gris des billets de Paléo, le Conseil fédéral renvoie la balle aux organisateurs de manifestations. C'est à eux de se défendre ou de déposer une plainte, a-t-il affirmé hier dans sa réponse à un postulat d'Olivier Feller (PLR/VD). Selon le gouvernement, la surveillance du marché gris des billets n'incombe pas prioritairement à l'Etat, ce qui serait le cas s'il s'agissait de sanctionner un délit poursuivi d'office. **ATS**

Immigration Le Valais demande le soutien de Berne

Le Valais appelle à son tour à l'aide la Confédération face à l'afflux de réfugiés et au nombre croissant de clandestins qui essaient de transiter par la Suisse. Le canton, qui craint d'être dépassé, a adressé hier une lettre au Conseil fédéral. Le Conseil d'Etat demande à la Confédération de renforcer les moyens de contrôle sur les axes du Simplon et du Grand-Saint-Bernard, tant routier que ferroviaire. Pour lui, une réponse qui «dépassé la compétence des cantons» doit être donnée. **ATS**

Religions



Gottfried Locher, 48 ans, reprend la présidence du Conseil suisse des religions. Le président de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS) succède au musulman Hisham Maizar, décédé à la mi-mai. Il a été élu à l'unanimité. Son suppléant a été choisi parmi la communauté musulmane. Il s'agit de Montassar BenMrad, membre de la Fédération d'organisations islamiques de Suisse (FOIS), comme l'était Hisham Maizar. **ATS**

Le chiffre

32770

C'est le nombre de consultations enregistrées dans les centres d'aide aux victimes en 2014, soit 1400 de plus qu'en 2013. Dans plus de 79% des cas, les victimes étaient des femmes. Un cinquième étaient des mineurs, dont 2810 des enfants de moins de 10 ans. Dans 49% des cas, la victime avait subi des lésions corporelles ou des voies de fait, a précisé hier l'Office fédéral de la statistique. Toute personne qui a subi, du fait d'une infraction, une atteinte directe à son intégrité corporelle, psychique ou sexuelle a droit à l'aide aux victimes. **ATS**

Deux Allemands morts en montagne

Grisons Deux alpinistes allemands de 40 et 45 ans ont mortellement chuté dimanche au Piz Roseg, dans les Grisons. Trois alpinistes ont découvert les corps et alerté les secours, qui n'ont pu que constater le drame. **ATS**

Drapeaux suisses en permanence

Palais fédéral Malgré la fin de la session parlementaire, les drapeaux suisses continuent de flotter sur les coupoles sud du Palais fédéral. Les Chambres ont décidé d'instaurer un pavoiement permanent afin que le bâtiment ne soit plus confondu avec une église par les touristes. **ATS**